



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction de la Citoyenneté de  
la Légalité et de l'Environnement  
Bureau de l'Utilité Publique de la  
Concertation et de l'Environnement  
Mission Enquêtes Publiques & Environnement  
Affaire suivie par : Mme OLIVIERI  
Tél. : 04.84.35.42.41

### **Attestation constatant l'existence d'un agrément d'une association locale d'usagers**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches du Rhône,**

**atteste :**

En application des dispositions des articles L 132-12, R 132-6 et R132-7 du Code l'Urbanisme que l'association dénommée

#### **LA PAROLE AUX CITOYENS**

dont le siège social est situé Crau de Saint-Pierre, chez M. Thierry Platon, 13370 MALLEMORT,

représentée par Monsieur Thierry PLATON, Jean-Pierre DULOUT, Magali AGARD, Nathalie KERBRAT et Hervé AGARD, membres du Conseil Collégial

**est agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L132-12 du code de l'urbanisme.**

En cette qualité, l'association peut être consultée, à condition qu'elle en fasse la demande auprès de l'autorité responsable, pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme de la commune où l'association a son siège social et des communes limitrophes.

Fait à Marseille, le **02 MARS 2018**  
Pour le Préfet  
et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

Maxime AHRVE